

L'ANTIBIORÉSISTANCE

Regard sur l'historique du dossier de la lutte contre l'antibiorésistance dans le cadre de la Stratégie

Hugo Plante

Chef d'équipe développement, analyse et optimisation,
direction de la santé et du bien-être des animaux

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

8 octobre 2025

Votre
gouvernement

Québec

L'ANTIBIORÉSISTANCE ET LA SQSBEA

Rendez-vous de mi-parcours
du Forum sur l'agriculture et
l'agroalimentaire québécois

Rapport du sous-groupe de travail
sur l'antibiorésistance du Groupe
Qualité

Plan d'action du Groupe de travail sur la
prévention de l'antibiorésistance et
l'utilisation judicieuse des antibiotiques

Adoption du Cadre d'intervention
2015-2020 des partenaires de la
Stratégie

2001

2007

2010

2011

2013

2015

Lancement de la Stratégie
québécoise de santé et de bien-être
des animaux

Campagne sur l'usage judicieux des
antibiotiques

« *Les antibiotiques : en faire bon
usage, c'est sage!* »

Début du Programme québécois
d'antibiosurveillance vétérinaire (1993)

L'ANTIBIORÉSISTANCE ET LA SQSBEA

Adoption du Plan d'action sur
l'antibiogouvernance 2017-2022 des
partenaires de la Stratégie

Publication d'une position sur l'usage
judicieux des antibiotiques par les
partenaires de la Stratégie

Audit du Vérificateur général concernant
l'utilisation des antibiotiques chez les
animaux destinés à l'alimentation

Mise en place du Comité
d'orientation de la Stratégie conjointe
de lutte contre l'antibiorésistance

2017

2019

2020

2022

2023

Lancement de la Politique gouvernementale de
prévention en santé (PGPS)

Début de l'Étude de faisabilité pour un système de
monitorage de l'utilisation des antibiotiques en
santé animale

Lancement de la campagne de
communication MAPAQ
« *Les antibiotiques sont précieux,
faites-en un usage précis et limité* »

Entrée en vigueur du Règlement sur
l'administration de certains
médicaments (chapitre P-42, r. 1)

Lancement de la plateforme AntibiotiQC
pour le monitorage de l'utilisation des
antibiotiques en santé animale

Entrée en vigueur du Règlement sur les
prémélanges médicamenteux et les
aliments médicamenteux destinés aux
animaux (chapitre P-42, r. 10)

L'ANTIBIORÉSISTANCE ET LA SQSBEA

*Adoption prévue de la Stratégie conjointe de
lutte contre la résistance aux antibiotiques
chez les animaux destinés à la consommation*

2026